

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 octobre 2020

DEPARTEMENT DE
L'OISE

MAIRIE
DE
VAUDACOURT
60240

Date de convocation

02/10/2020

Date d'affichage

02/10/2020

Nbre de conseillers en exercice

11

Nbre de conseillers présents

11

Nbre de conseillers votants

11

REPUBLIQUE FRANCAISE

Le neuf octobre deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le 2 octobre 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel COLSON, Maire

Présents : Mrs COLSON Michel, FRANCON Mathieu, PROSKURKA Philippe 2^{ème} adjoint, SURJON Alain.

Mmes BOUFFAUT Martine, COULON Delphine 3^{ème} adjoint, GAUVAIN Marion, LEVEQUE Katia, POURFILET Véronique, TEICH Dominique 1^{er} adjoint, VINCENT Sophie.

Membres excusé(e)s :

Membres absent(e)s :

Secrétaire de séance : Mme BOUFFAUT Martine

Ordre du jour

- 1) Approbation du P.V. du 24/06/2020
- 2) Communauté de Communes Vexin Thelle
 - a) Avenant convention constitutive groupement achat travaux voirie
 - b) Projet de schéma de mutualisation des services de la communauté
 - c) Principe de création de A.O.M. (Mobilité)
 - d) PLU : Refus de transfert du PLU en PLU I
 - e) Syndicat Energie Oise : Rapport activité 2019
- 3) Proposition membre pour contrôle liste électorale
- 4) Nomination des membres de la C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directes)
- 5) Création d'un poste d'adjoint administratif
- 6) Questions Orales

AVENANT N°1 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE ET SES COMMUNES MEMBRES

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics et afin de réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propres à chaque communes adhérentes, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'une part et ses communes membres adhérentes d'autre part, ont signé le 21 février 2020 un groupement de commandes ;

Vu la délibération prise en Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 approuvant les termes de la convention constitutive et acceptant l'intégration de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en tant que coordonnateur et membre du groupement ;

Considérant autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Vu la délibération n°2020230501 du 23 mai 2020 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Le Maire explique qu'il est nécessaire, au vu des articles 8 et 14 de modifier la durée de la convention constitutive, afin que celle-ci soit en adéquation avec la garantie de parfait achèvement du marché de travaux de voirie ;

La commune de Courcelles-les-Gisors a également manifesté sa volonté d'adhérer au groupement de commandes.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour,

- ACCEPTE l'intégration de la commune de Courcelles-les-Gisors à la convention constitutive du groupement de commandes,
- ACCEPTE les modifications des articles 8 et 14 de la convention constitutive du groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commande de travaux d'entretien de voirie sur le territoire du Vexin-Thelle

APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION » A DESTINATION DES COMMUNES

Le Maire explique que le projet de schéma de mutualisation a fait l'objet d'un débat au conseil communautaire du 25 juin 2020. Ce dernier a été transmis aux maires pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI. Le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Ensuite, le projet de schéma sera soumis pour approbation de l'organe délibérant de l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour,

- APPROUVE le projet de schéma de mutualisation communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

PRISE DE COMPETENCE A.O.M.

La Loi L.O.M. (Loi d'Orientation des Mobilités) promulguée le 24/12/2019 a pour objectif principal notamment, de couvrir l'intégralité du territoire national en A.O.M. (Autorité Organisatrice de la Mobilité).

En tout état de cause, les communes ne seront plus A.O.M. à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil Communautaire doit adopter dans un premier temps une délibération à la majorité absolue avant le 31/03/2021 pour la prise de compétence A.O.M.

Dans un second temps, les conseils municipaux des communes membres ont trois mois pour délibérer à la majorité qualifiée. Si la majorité qualifiée est atteinte, la loi prévoit une période de 3 mois pour organiser le transfert de compétence à la Communauté de Communes.

Si la compétence n'est pas transférée à la CCVT, la compétence revient à la Région qui l'exerce sur le territoire de la Communauté de Commune du Vexin-Thelle au 1^{er} juillet 2021.

La CCVT propose, aux fins de conserver une indépendance et autonomie sur la compétence L.O.M. de prendre la compétence organisatrice de la Mobilité et de devenir A.O.M.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de prendre la compétence organisatrice de la Mobilité,
- Accepte que la CCVT devienne A.O.M.,

TRANSFERT DU PLUI DANS LE CADRE DE LA LOI ALUR DU 24 MARS 2014.

Vu la Loi ALUR du 24 mars 2014 qui a prévu le transfert de la compétence PLUi aux EPCI à fiscalité propre ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCVT du 29 septembre 2020 par laquelle le conseil communautaire refuse le transfert de la compétence PLUi à la CCVT,

Vu les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle,

Suite au renouvellement de l'organe délibérant, une nouvelle période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 s'ouvre pendant laquelle les communes qui le souhaitent peuvent s'opposer au transfert automatique du PLUi vers la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix pour,

Le conseil municipal

- **REFUSE** le transfert de la compétence PLUi à la CCVT,

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VEXIN-THELLE

Monsieur le Maire commence par revenir sur les textes en vigueur et les obligations qui pèsent sur l'EPCI en matière de compétences, et ce, suite notamment à la sortie de la commune de Bachivillers et à la création de la commune nouvelle de La Corne-en-Vexin.

Considérant que le nombre de sièges communautaires de l'organe délibérante a été déterminé selon la procédure de droit commun,

Considérant les dernières décisions législatives au profit des intercommunalités,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire n°20200929-04 du 29 septembre 2020 approuvant la modification des statuts de la CCVT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix pour

- D'approuver la modification des statuts actualisés.

DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix pour de

DESIGNE Madame Delphine COULON pour le représenter à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) au sein de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle à compter du 1^{er} janvier 2020.

DESIGNATION REPRESENTANTS POUR LA COMMISSION DE CONTROLE LISTE ELECTORALES

Mr le Maire explique que la commission de contrôle à deux missions :

- a) Assurer la régularité de la liste électorale
- b) Statuer sur les recours

Dans les communes de -1 000 habitants la commission est composée comme suite :

- 1 membre du Conseil Municipal n'ayant pas de délégation à défaut le plus jeune,
- 1 délégué représentant l'Administration
- 1 délégué représentant le Tribunal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix pour

DESIGNE

- Madame Marion GAUVAIN née le 06/06/1986 - 4 Grande Rue – **Conseillère**
- Mr Dominique LE HUERON Dominique né le 02/07/1968 – 10 Rue de la Vieille Côte – **Représentant l'Administration**
- Mr Philippe VERAX né le 15/05/2000 – 2 route de Montjavoult – **Représentant le Tribunal**

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des impôts, la commission communale des impôts directs (CCID) est prévue dans chaque commune. Elle est à renouveler à chaque changement de conseil municipal

<i>TITULAIRES</i>		<i>SUPPLÉANTS</i>	
BOUFFAUT née BARON Martine	04/10/1962	LEVEQUE Katia	20/02/1969
COULON Delphine	23/08/1975	POURFILET née CAZIER Véronique	17/08/1961
FRANÇON Mathieu	03/01/1980	PROSKURKA Philippe	19/11/1960
GAUVAIN Marion	06/06/1980	CREVECOEUR Louise	30/03/2000
TEICH Dominique	28/05/1954	SURJON Alain	20/08/1951
LEDOUX Vincent	07/04/1990	VINCENT Sophie	16/04/1964
LEBLANC Jacques	13/01/1952	GLUC Daniel	24/04/1935
DUFOUR Alec	01/06/1956	TRUAND Sébastien	07/10/1990
BESNARD Pierre	09/11/1962	TESSIER Catherine	13/08/1957
VITRY Christophe	21/07/1968	LEGRAND Francine	24/07/1978
SMELTEN Jean-Francois	29/10/1954	LEMERCIER Marcel	06/12/1950
ROULLOIS Laure	08/10/1971	MAHANNA Richard	18/02/1962

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix pour

- Accepte cette liste pour la composition de la commission communale des Impôts Directs (CCID)

ACCEPTATION REMBOURSEMENT ORANGE

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société ORANGE nous rembourse la somme de 54.18 € qui correspond à un avoir sur la facturation de mois de septembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix pour

- Accepte le remboursement de la somme de 54.18 € correspondant à un avoir sur la facturation de septembre.

NOMINATION NOUVELLE SECRETAIRE

a) Suppression d'un poste d'adjoint administratif,

Mr le Maire informe les membres du Conseil que la secrétaire actuelle Mme Marie-Christine KLEINHOLTZ a informé Mr le Maire qu'elle ne pouvait pas faire le nombre d'heures que la mairie aura besoin vu le nombre d'heures imposé de par son statut (temps ne pouvant pas excéder 40 h 15). Elle quittera son poste 30 octobre 2020

Mme Bénédicte CLOPEAU secrétaire des communes de THIVIVILLERS et SERANS a fait valoir son intérêt à reprendre le poste sachant qu'elle n'occupera plus le poste à la mairie de SERANS.

Il est nécessaire de prévoir la suppression du poste de d'Adjoint Administratif Principal afin de créer un poste d'agent intercommunal à temps non complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal.

La suppression du poste sera effective à compter du 1^{er} Novembre 2020.

b) Création d'un poste d'agent intercommunal à temps non complet

Mme Bénédicte CLOPEAU effectuant déjà 20 h par semaine sera engagée à compter du 2 novembre comme agent intercommunal à temps non complet.

La collectivité demanderesse doit établir un contrat à durée déterminée et un arrêté portant recrutement d'un agent intercommunal à temps non complet ainsi que la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De supprimer le poste d'adjoint administratif principal,
- De créer un poste d'agent intercommunal à temps non complet,
- De recruter Mme Bénédicte en tant qu'agent intercommunal à temps non complet
- D'établir un contrat à durée déterminée renouvelable pour 3 ans.

QUESTIONS DIVERSES

- Analyse de l'eau
- Assurance de la commune et assurance des élus.
- Etude réseau d'eau à la CCVT
- Lancement de l'Etude financée par le département sur la circulation à Vaudancourt
- Télésurveillance et fibre optique à la mairie.
- Maintenance de la mairie Devis TT Sécurité
- Le point sur les règles sanitaires dans l'Oise
- Point sur l'éventuel projet Eolien

La séance est levée

COLSON Jean-Michel, Maire

FRANCON Mathieu, Conseiller

LEVEQUE Katia, Conseillère

PROSKURKA Philippe, 2^{ème} Adjoint

POURFILET Véronique, Conseillère

SURJON Alain, Conseiller

TEICH Dominique, 1^{er} Adjoint

BOUFFAUT Martine, Conseillère

VINCENT Sophie, Conseillère

COULON Delphine, 3^{ème} adjoint

GAUVAIN Marion, Conseillère

